

Un service d'APM international

Prévenir la perte d'autonomie: un centre de preuves va être créé

Article 26/06/2018 POLITIQUE NATIONALE



GeronForum 2018 organisé par la Fnaqpa à La Grande-Motte - Crédit: Valérie Lespez/APMnews

Les pouvoirs publics vont mettre en place un centre de preuves pour valoriser les innovations dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, a annoncé la directrice de la CNSA, Anne Burstin, lors du Géronforum 2018 organisé par la Fnaqpa.

L'idée de créer un centre de preuves, pour aider à faire émerger et à évaluer les innovations dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, n'est pas nouvelle. L'enjeu est de pallier <u>une lacune identifiée sur ce point en France</u>.

Cela va devenir une réalité, a annoncé Anne Burstin, la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), lors du Géronforum de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), organisé fin juin à La Grande-Motte (Hérault).

"On a vraiment encore à travailler sur l'essaimage, la diffusion, le partage [des innovations]. C'est un enjeu majeur de sortir de son pré local, régional ou sectoriel, pour partager véritablement", a ainsi jugé Anne Burstin.

"Nous réfléchissons, en lien avec l'inter-régime [les caisses nationales de retraite, NDLR], à la question d'un centre de preuves de ce qui marche en matière de prévention de la perte d'autonomie, sur le modèle des *what works centers* britanniques", a-t-elle assuré.

L'idée est "de porter au-devant des acteurs les actions probantes, celles qui ont été évaluées, pour qu'ils investissent dans celles dont on sait qu'elles peuvent réussir".

"Le modèle est pour l'instant britannique, mais nous avons porté avec l'Agence nationale des solidarités actives un projet de préfiguration de ce que pourrait être un centre de preuves de la prévention de la perte d'autonomie", a indiqué Anne Burstin.

La directrice de la CNSA a aussi souligné être en lien avec, outre l'inter-régime, "la Haute autorité de santé [HAS], Santé publique France, pour voir collectivement comment nous pouvons contribuer à ce que chacun de nous apporte des éléments". Elle a jugé qu'"aucun d'entre nous ne peut le faire seul. L'idée est de se répartir les rôles pour que chacun y aille sur ce qu'est le plus pertinent de son institution", a-t-elle insisté.

Le centre de preuves pourra notamment apporter aux "conseils départementaux, ARS [agences régionales de santé], caisses, régimes complémentaires", des informations éclairant les conférences départementales des financeurs de prévention de la perte d'autonomie. "Les acteurs ont intérêt à ce que [cette prévention] soit assise sur des bases plus évaluées", a-t-elle estimé.

Dans le même esprit, Anne Burstin a précisé que la CNSA travaillait à l'élaboration d'autres "outils pour aider les acteurs à se repérer dans ce champ relativement foisonnant de l'innovation".

"Nous portons actuellement la production d'un référentiel d'évaluation des dispositifs innovants en matière de maintien à domicile pour les personnes âgées dépendantes, qui sera un outil [...] de repérage pour les financeurs -conseils départementaux, ARS- afin d'être en mesure de bien évaluer, de bien repérer les éléments véritablement innovants des projets qui leur sont soumis" a-t-elle expliqué.

Un pôle de compétitivité virtuel à la Cnav

Gauthier Caron-Thibault, conseiller du directeur national de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), a précisé que cet organisme allouait chaque année une enveloppe d'environ 350 millions d'euros, dispatchés dans les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), pour les porteurs de projets sur la prévention de la perte d'autonomie.

"Une fois qu'on a soutenu, développé, accompagné une innovation, comment est-ce qu'on réussit, nous, prescripteurs, à l'intégrer dans notre offre de services et que l'innovation ne reste pas une expérimentation?", a-t-il interrogé.

"Ce qu'on essaye de faire, c'est vraiment l'inclusion dans notre offre de services, notamment à travers notre 'pôle de compétitivité virtuel'" en cours de constitution, a-t-il répondu. L'idée est d'encourager

"l'émergence d'une nouvelle génération d'aides techniques, d'aides technologiques, d'organisations de projets, qui soit dédiée à la prévention de la perte d'autonomie", a-t-il expliqué.

"Ces derniers temps, les pouvoirs publics ont développé une large politique de la prévention de la perte d'autonomie peut-être un peu trop tournée vers la prise en charge de la dépendance", a-t-il estimé. Or "si nous voulons relever le défi de l'adaptation de la société au vieillissement, nous devons être en capacité d'aller beaucoup plus en amont", a-t-il souligné. Le champ d'action de la Cnav en matière d'action sociale porte en effet sur les personnes âgées les plus autonomes (GIR 5 et 6).

"Le 'pôle de compétitivité virtuel', c'est simplement une sorte d'architecture d'acteurs qui permet de regrouper tous les acteurs de la silver économie dans l'accompagnement des porteurs de projets", a-t-il défini. L'idée est de repérer et coordonner les actions pour accompagner les porteurs de projets le plus en amont possible et jusqu'au stade de l'industrialisation.

Gauthier Caron-Thibaut a promis le lancement d'un appel à projets "d'ici la fin de l'année, avec une enveloppe de 2 millions d'euros".

Il a également rappelé qu'en matière de "silver autonomie" (sic), la Cnav avait financé 63 projets d'aides techniques et innovations organisationnelles en 2015-2016 pour 6,7 millions d'euros. "Ces projets ont tous été évalués et ont permis à la Cnav d'affiner son positionnement" en la matière, a-t-il commenté, soulignant que la doctrine de la caisse était notamment d'aider avant tout les aides techniques qui permettait de soutenir l'aide humaine et non pas de s'y substituer, et de valoriser les projets qui mettaient "les retraités au coeur du dispositif".

Anne Burstin a rappelé, elle, que dans le cadre de <u>son soutien à l'innovation</u>, la CNSA avait soutenu 250 projets innovants, de nature très diverse, depuis 2009, pour 34 millions d'euros.

Elle a également fait part du lancement, le 22 juin, d'un appel à projets sur le design social.

vl/nc/cbe/nc

Valérie Lespez